



FICADEX

Jacques Colibert

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Aux actionnaires,

Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 2 598 651 €
17, allée Jean-Baptiste Preux
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cibox Inter@ctive relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

Après la crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine a pu elle aussi induire de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité notamment les approvisionnements, et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur-Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Nous également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Cibox Inter@ctive par l'assemblée générale du 29 juin 2021.

Au 31 décembre 2022, nous étions dans la deuxième année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Sarl Ficadex Jacques Colibert

Cyril Goerens
associé



COMPTES ET ANNEXES

1. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières auditées sont celles relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2022.

2. Comptes annuels au 31 décembre 2022

2.1. Bilan actif

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Frais d'établissement	0	0
Frais d'augmentation de capital	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 323	786
Amortissement	-446	-396
Total immobilisations incorporelles	877	390
Autres immobilisations corporelles	1 188	973
Amortissement	-868	-735
Total immobilisations corporelles	320	238
Autres participations	317	317
Provision	-317	-317
Autres immobilisations financières	302	302
Total immobilisations financières	302	302
Total actif immobilisé	1 499	930
Stocks	2 483	1 294
Avances et acomptes	1 217	999
Clients et comptes rattachés	3 044	5 928
Autres créances	272	272
Charges constatées d'avance	18	13
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 338	5 773
Total actif circulant	10 372	14 279
Total actif	11 871	15 209

2.2. Bilan passif

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	2 599	2 377
Prime d'émission	3 557	2 742
Réserves et report à nouveau	410	719
Résultat de l'exercice	-2 047	-309
Total des capitaux propres	4 519	5 529
Provisions pour risque	100	56
Emprunt obligataire remboursable en actions	500	1 038
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 198	5 194
Fournisseurs et comptes rattachés	2 050	2 974
Dettes fiscales et sociales	504	418
Autres dettes	0	0
Total dettes et provisions	7 352	9 680
Produits constatés d'avance	0	0
Total passif	11 871	15 209

2.3. Compte de résultat

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	12 130	16 042
Autres produits et reprises de provision	86	115
Total des produits d'exploitation	12 216	16 157
Achats consommés	11 020	12 775
Variation de stocks	-1 124	-321
Marge brute	2 320	3 703
Taux de marge brute	19%	23%
Autres achats et charges externes	2 389	2 125
Impôts et taxes	27	51
Salaires, traitements et charges sociales	1 396	1 378
Dotations aux amortissements et provisions	182	174
Autres charges	18	12
Total charges d'exploitation	13 908	16 194
Résultat d'exploitation	-1 692	-37
Produits financiers	1	11
Charges financières	-305	-219
Résultat financier	-304	-208
Produits exceptionnels	56	8
Charges exceptionnelles	-107	-72
Résultat exceptionnel	-51	-64
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	-2 047	-309
Résultat net par action en euros	-0.002	-0.003

2.4. Tableau de financement

En K€	du 01-01-2022 au 31-12-2022	du 01-01-2021 au 31-12-2021
Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :		
Résultat de l'exercice	-2 047	-309
Dotation aux amortissements des immobilisations	182	159
Variation de stocks	-1 189	321
Variation des clients et comptes rattachés	2 883	-1 679
Variation des autres créances (y compris variation avances et acomptes)	-223	-1 010
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	-925	1 811
Variation des dettes fiscales et sociales	86	-5
Variation des autres dettes	0	-32
Dotation (reprise) de provision	-122	-1
Total flux de financement utilisés par l'exploitation	-1 355	-745
Flux de financement générés (utilisés) par les investissements		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-368	-179
Acquisition d'immobilisations corporelles	-215	-185
Acquisition d'immobilisations financières	0	0
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	0	0
Cession d'immobilisations financières	0	16
Total flux de financement généré par les investissements	-583	-348
Flux de financement générés par les moyens de financement		
Augmentation de capital	222	121
Augmentation de la prime d'émission	815	361
Souscription d'obligations remboursables en actions (ORA)	500	1 500
Remboursement en actions des ORA	-1 038	-462
Variation des emprunts	-996	-936
Total flux de financement générés par les moyens de financement	-497	584
Total flux de financement utilisés pendant la période	-2 435	-509
Disponibilités au début de la période	5 773	6 282
Disponibilités à la fin de la période	3 338	5 773
Total flux de trésorerie de la période	-2 435	-509

2.5. Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	1 983	2 255	2 256	2 377	2 599
Nombre d'actions ordinaires (arrondi au millier d'action)	99 151	112 729	112 779	118 835	129 932
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer : - par convention d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultat en K€					
Chiffre d'affaires (H.T.)	16 824	7 024	14 510	16 042	12 130
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	517	-258	1 148	89	-1 502
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provision	398	6	744	-309	-2 047
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes attribués					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	5,5	9	16,6	19,6	21
Montant de la masse salariale (en K€)	241	543	756	940	870
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc. Œuvres sociales (en K€)	93	228	306	439	526

2.6. Annexe aux comptes annuels

Note 1. Événements significatifs

Pour mémoire, Cibox avait annoncé en 2022 un projet de localisation de son usine de vélos électriques à Revin. Le coût de réhabilitation du site estimé à 16 millions d'euros, sera ainsi financé comme suit : 3,7 M€ par l'Etat ; 2 M€ par la Région Grand Est ; 2,3 M€ par la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse ; le solde, estimé à environ 50%, par Cibox dans le cadre d'un bail commercial avec option d'achat.

Par ailleurs, les équipements de production de la future usine font l'objet d'une subvention de l'Etat, programme Territoires d'Industrie, à hauteur de 1 M€ et d'une subvention de la Région Grand Est à hauteur de 800 K€.

Les étapes du projet seront les suivantes :

- le démarrage des travaux de l'atelier Réparation, Reconditionnement et Recyclage (3R) à la rentrée 2022
- l'installation de l'atelier 3R au 2nd trimestre 2023
- le démarrage des travaux pour le reste du bâtiment au 1er trimestre 2023
- la livraison du bâtiment et premières productions au 2e trimestre 2024.

Par conséquent, la société a immobilisé des frais liés au démarrage des travaux dans ces comptes 2022 à hauteur de 190 milliers d'euros.

Note 2. Établissement des comptes

Les comptes au 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société Cibox. La société n'a pas de filiales et ne présente donc pas de comptes consolidés.

Note 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1er janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les règles comptables ont retenu la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées.

Le mobilier est amorti sur 5 ans.

COMPTES ET ANNEXES

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la valeur du marché ou à la quote-part de l'actif net de la filiale à la date de la clôture des comptes, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

3.4. Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

3.5. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

3.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits constatés de l'exercice et libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change effectif de l'exercice.

Pour rappel depuis le 31/12/2017, le résultat de change est constaté en exploitation en plus ou en moins des achats consommés et non plus en résultat financier.

3.8. Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2022, la valeur brute des stocks s'élève à 2 615 milliers d'euros, provisionnée à hauteur de 132 milliers d'euros, soit une valeur des stocks nettes de 2 483 milliers d'euros.

Note 4. Note sur le bilan

4.1. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit :

Valeurs brutes (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Outillage industriel	920 799	168 830		1 089 629
Agencements	13 039	39 781		52 820
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier	30 059	6 157		36 216
Total	973 064	214 768		1 187 832

COMPTES ET ANNEXES

Amortissements (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Outillage industriel	683 225	124 367		807 592
Agencements	12 264	6 448		18 712
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier.	30 825	1 026		31 851
Total	735 481	131 841		867 322

4.2. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est essentiellement composée des frais de recherche et développement des nouveaux produits de mobilité pour 268 milliers d'euros et du projet industriel de Revin pour 190 milliers d'euros.

4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de titres CXM pour 317 milliers d'euros qui ont été provisionnés à 100 %.

Le solde du poste correspond à un prêt au personnel pour 20 milliers d'euros, un dépôt de garantie des locaux pour 40 milliers d'euros et un dépôt de garantie versé à Facto France pour 242 milliers d'euros dans le cadre de l'affacturage.

4.4. Autres créances

Les autres créances sont constituées des crédits d'impôt CICE 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 pour 42 milliers d'euros et d'un montant de 230 milliers d'euros versé à titre conservatoire à l'Administration dans le cadre d'un contrôle fiscal. Cibox avait saisi le tribunal administratif qui lui a donné raison. Une demande de remboursement de cette avance est en cours.

4.5. Disponibilités

Le poste peut se décomposer comme suit (en K€) :

	31-12-2021	31-12-2022
Titres CIBOX	793	612
Titres nets DMS	423	341
Banque	4 557	2 385
Total	5 773	3 338

La société détient au 31 décembre, la société détient 337 007 titres de la société DMS pour une valeur brute de 892 milliers d'euros provisionnés pour un montant de 551 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 341 milliers d'euros ;

Par ailleurs, la société détient 7 242 202 de ses propres titres au 31 décembre 2022, pour une valeur brute de 830 milliers d'euros provisionnés à hauteur de 218 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 612 milliers d'euros.

COMPTES ET ANNEXES

4.6. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres en euros se décompose comme suit :

	31-12-2020	Augmentation	Diminution	31-12-2021	Augmentation	Diminution	31-12-2022
Capital social	2 255 589	121 109		2 376 698	221 953		2 598 651
Primes d'émission	2 380 709	435 993	75 184	2 741 518	815 548		3 557 066
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	31 695			31 695			31 695
Report à nouveau	-45 915	743 519	34 748	662 856	-309 085		335 771
Résultat de la période	743 519	-309 085	743 519	-309 085	-2 046 782	309 085	-2 046 782
Total	5 389 788	991 536	853 451	5 527 873	-1 318 366		4 518 592

Au 1^{er} semestre 2022, un montant de 1 037 500 euros d'obligations remboursable en actions a été remboursé correspondant à 11 097 600 actions, soit une augmentation de capital de 221 953 euros et 815 548 euros de prime d'émission.

Le capital est composé de 129 932 526 actions de 0,02 euros de valeur nominale.

4.7. Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit :

en k EUR	31-12-2021	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-2021
Provision sur stocks	198	0	66		132
Provision risque et charges	56	100	56		100
TOTAUX	254	100	122		232

La provision pour risque et charges correspond à des frais d'avocat dans le cadre d'un contentieux pour 20 milliers d'euros et à un risque prudhommal pour 80 milliers d'euros.

4.8. Emprunts et dettes financières

La société a mis en place en 2017 un contrat d'affacturage. Le montant tiré au 31 décembre 2022 s'élève à 1 547 milliers d'euros. Il s'agit d'une dette à moins d'un an.

La société avait également obtenu un prêt garanti par l'Etat pour un montant de 1 700 milliers d'euros dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

Le poste comprend un montant de 951 milliers d'euros de crédit de trésorerie obtenu des banques de la société.

Enfin, la société a émis 200 obligations Remboursables en Actions d'une valeur nominale de 2500 € soit un total de 500 milliers d'euros en 2022.

4.9. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent des dettes fiscales de 288 milliers d'euros et des dettes sociales de 216 milliers d'euros.

4.10. Etat des créances et dettes avec des Sociétés liées

Néant.

Note 5. Note sur le compte de résultat

3.1. Chiffres d'affaires

La société Cibox a réalisé un chiffre d'affaires de 12 130 milliers d'euros, dont la partie à l'export s'élève à 3 278 milliers d'euros.

COMPTES ET ANNEXES

3.2. Transfert de charges

Il s'agit essentiellement de remboursement d'assurance pour 20 milliers d'euros.

3.3. Résultat financier

Le résultat financier de -304 milliers d'euros est essentiellement constitué de la provision pour dépréciation des titres DMS et Cibox pour 263 milliers d'euros.

3.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de -51 milliers d'euros est essentiellement constitué de charges sur exercices antérieurs pour 4 milliers d'euros, d'amendes pour 3 milliers d'euros, d'une provision de frais d'avocat pour 20 milliers d'euros et d'une provision prudhomme de 80 milliers d'euros, en contrepartie d'une reprise de provision pour redressement Urssaf de 56 K€ devenue sans objet.

3.5. Résultat par action après dilution

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi :

- résultat net moyen par action en euros : -0,02 €

- résultat net dilué par action en euros : - 0,02 €

Note 6. Tableau des filiales et participations

Néant.

Note 7. Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2022, la société Cibox bénéficie d'un déficit reportable de 36,2 millions d'euros.

Note 8. Effectif

L'effectif moyen de l'année 2021 s'est élevé à 21 personnes.

Note 9. Engagements hors bilan

Néant

Note 10. Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Les rémunérations perçues par les dirigeants sociaux au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 240 milliers d'euros. Par ailleurs, les administrateurs ont perçu des jetons de présence pour un montant de 15 milliers d'euros

Note 11. Risque pays

Néant.

Note 12. Crédit-bail

COMPTES ET ANNEXES

Néant.

Note 13. Identité de la société consolidante

Néant.

Note 14. Honoraires versés au commissaire aux comptes

En EUR	M. Patrick Aubart	FICADEX
	En 2021 (31/12/2020)	En 2022 (31/12/2021)
Commissariat aux comptes	40 000	30 000
Autres prestations	0	0
Total	40 000	30 000